Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

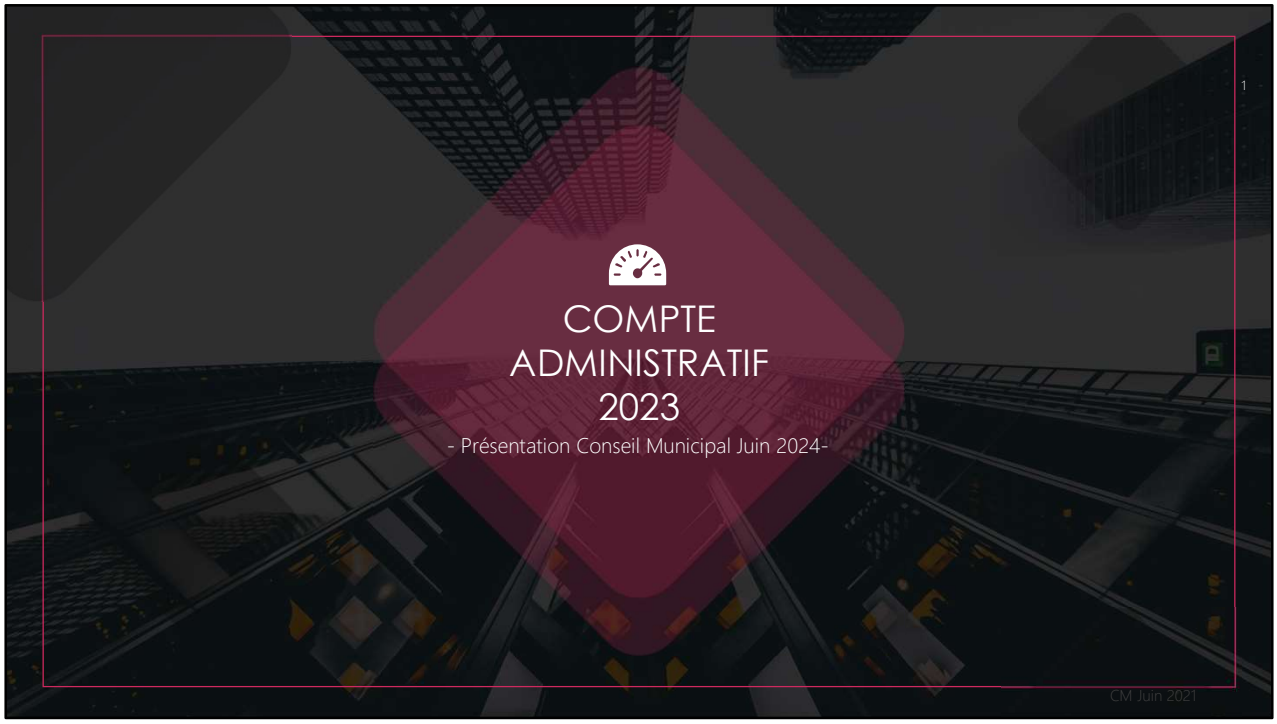

DELIBERATION 2024/2/46
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'objet de cette délibération est de constater la concordance du compte administratif avec le compte de gestion … mais aussi de vous présenter le résultat de notre politique budgétaire 2023 au regard des projets et des priorités que nous avons fixés dans notre Rapport d'Orientation Budgétaire et de vous informer de la situation financière de notre collectivité.

Mais auparavant et selon les directives de la Préfecture, je me dois de vous rappeler le contexte national et la situation des collectivités locales en 2023 :
En 2023, les collectivités locales en France font face à des défis complexes. La situation est contrastée, certaines communes ont vu leur épargne brute augmenter tandis que d'autres ont dû faire face à de fortes contraintes budgétaires.
Les dépenses de fonctionnement global des collectivités ont augmenté de 5,7 %, soit environ 10,8 Milliards d'euros. Cette hausse est principalement due aux frais de personnel, aux achats et charges externes ainsi qu'aux

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

contributions obligatoires.
Les recettes de fonctionnement de l'ensemble des collectivités augmentent de 3,2 %, soit environ 7,3 Milliards d'euros. Cette recette est principalement due à l'augmentation des recettes fiscales qui représente à elle seule 4,6 Milliards d'euros.
L'épargne brute des communes s'élève à 14,7 Milliards d'euros et bien qu'elle soit inférieure à celle de 2022, elle reste supérieure à son niveau de 2019.

Voilà pour ce qui concerne la situation globale des collectivités territoriales en France en 2023 et je vous propose maintenant de nous attarder sur notre compte administratif.

CLIC

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

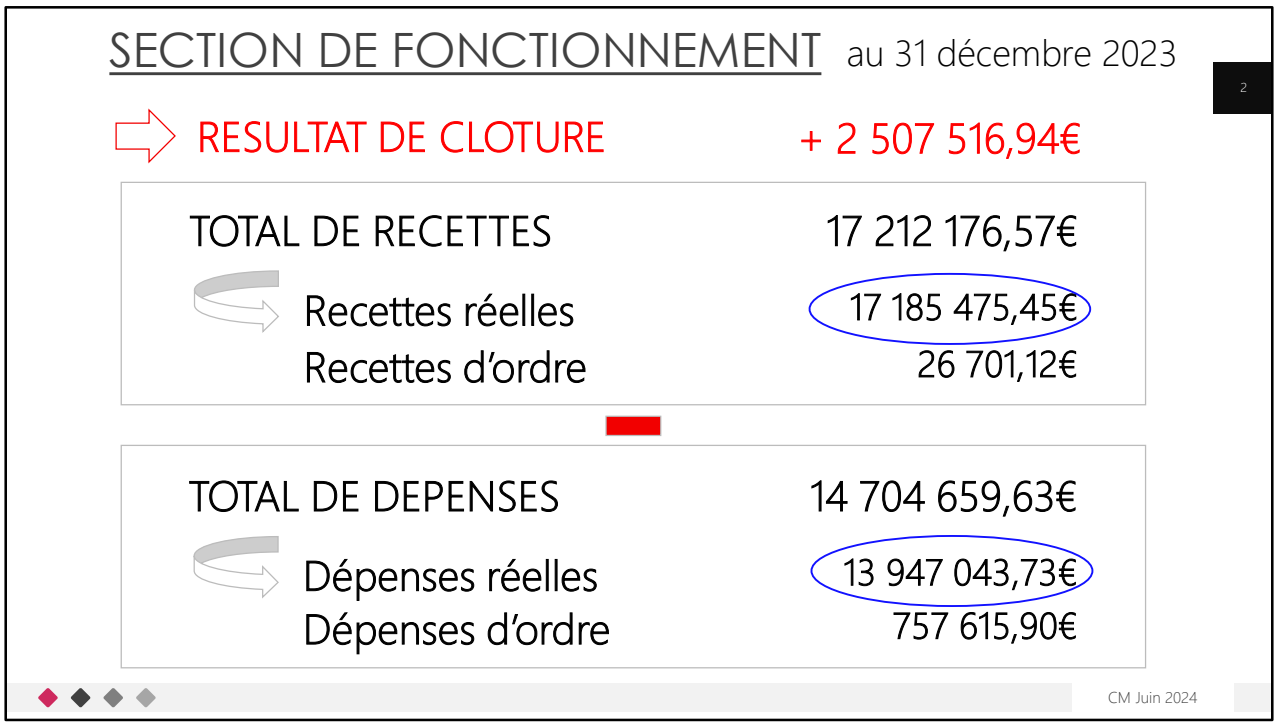

Tout d'abord au niveau de la section de fonctionnement.

Notre résultat de clôture au 31 décembre 2023 est excédentaire de 2 507 517 €, soit 0,4 M€ de plus que l'année dernière.

Il est expliqué par un total de recettes de 17 212 176 € dont 17 185 475 € de recettes réelles, c'est-à-dire hors opérations d'ordre (Quote-part des subventions transférables)

Et par un total de dépenses de 14 704 660 € dont 13 947 044 € de dépenses réelles et 757 616 € d'opérations d'ordre (amortissements et valeur nette comptable des cessions)

Je vous propose, pour commencer, de nous attarder sur l'évolution de nos recettes réelles durant ces 4 dernières années.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

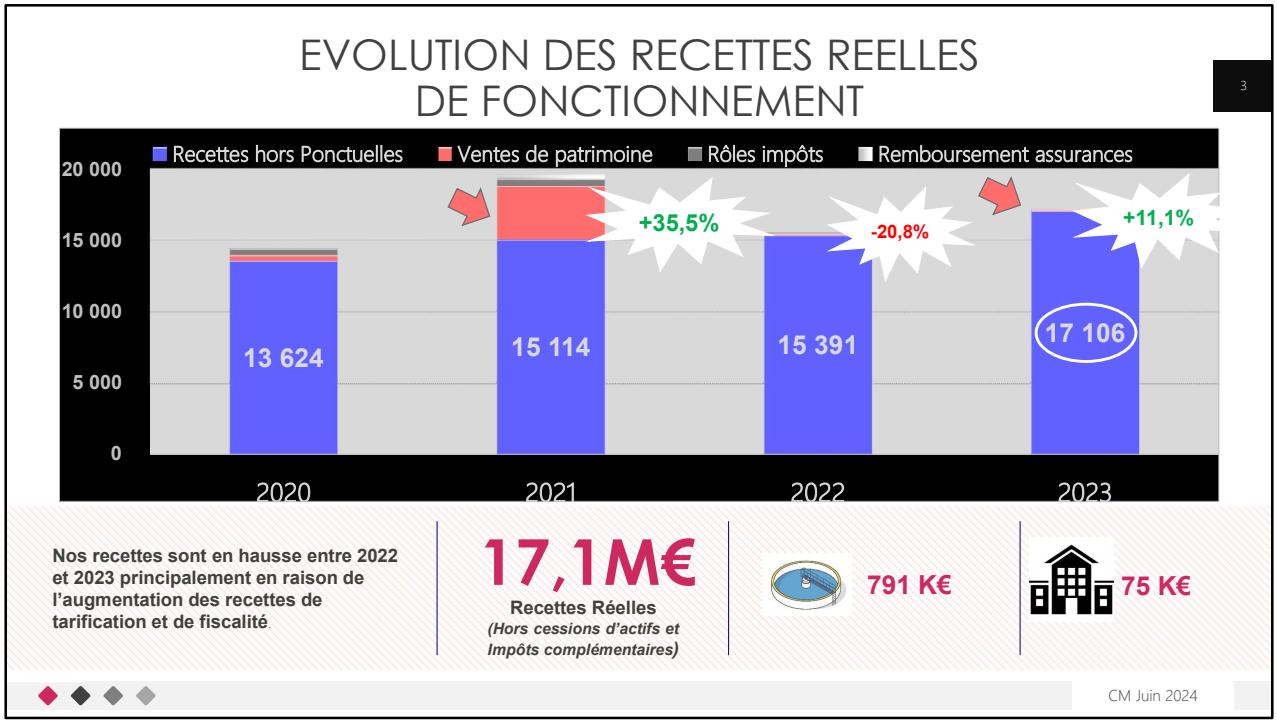

Nos recettes réelles sont composées :

- de recettes « récurrentes » et pérennes, c'est ce que vous voyez ici en bleu
- Et de recettes ponctuelles :

affichées en gris pour les rappels d'imposition et en rouge pour les ventes de patrimoine

Ce qui nous rappelle qu'en 2021, nous avions des recettes ponctuelles importantes dont :

- En rôles d'impôts complémentaires, la taxe foncière de la station d'épuration pour un montant de 846 K€
- Et en recettes « Patrimoine », un montant de 3,8 M€ de cessions d'actifs avec notamment la vente du terrain Meersman pour 3,250 M€, et qu'en 2023… on voit à peine le trait rouge…. Nous n'avons que 75 K€ de ventes de patrimoine avec la cession d'une parcelle rue St Roch pour 60 836 € et avec la sortie de notre patrimoine, pour un montant de 14 K€, de 3 mâts d'éclairage public situés à Wambrechies.

Nos recettes réelles hors recettes ponctuelles (ici en bleu) s'élèvent en 2023 à 17,106 M€ et progressent s/2022 d'1,7 M€, soit +11,1%.

Cette forte augmentation s'explique essentiellement par une augmentation d'1,4 M€ de recettes fiscales dont :

700 K€ proviennent de l'augmentation de +7,1% d'actualisation nationale de la valeur locative
400 K€ sont liés aux constructions nouvelles sur notre territoire comme les

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

appartements aux GMP, ceux de l'Avenue Decauville, de la rue de Lille et de la rue du Touquet
Nous percevons aussi maintenant de la taxe foncière pour des entreprises nouvellement implantées comme « Les enfants terribles » avec une taxe foncière de 36 600 € et « Lesaffre » avec une taxe foncière de 30 K€ pour les bâtiments rue de Lille et 177 K€ pour les bâtiments rue de Menin.

Par ailleurs, nous pouvons désormais intégrer dans nos recettes courantes la taxe foncière de la station d'épuration devenue pérenne depuis 2021.
Cela représente une véritable aubaine pour notre collectivité, mais Il faut toutefois savoir que, du fait de la réforme de 2017 sur la revalorisation des locaux professionnels qui lissent les cotisations sur 10 ans pour minimiser l'impact de cette réforme, cette recette de station d'épuration est dégressive dans le temps et c'est ainsi qu'après s'être élevée en 2021 à 846 K€, en 2022, elle n'était plus que de 810 K€, en 2023 de 791 K€ et nous prévoyons qu'elle ne sera plus que de 670 K€ en 2026

Ce qu'il faut retenir, c'est que nos recettes réelles, c'est-à-dire hors cessions d'actifs et hors imposition exceptionnelle, viennent de franchir un cap important puisque vous le voyez, elles sont passées de moins de 14 M€ en 2020 à plus de 17 M€ en 2023.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

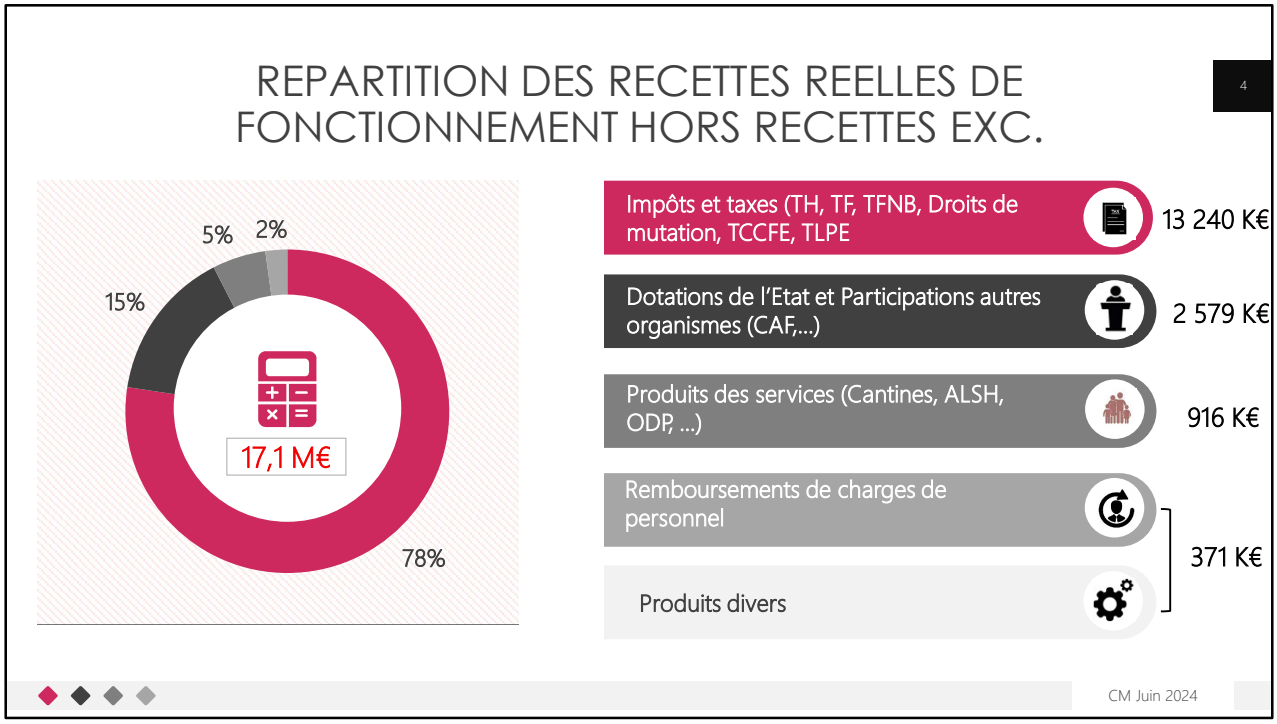

Si l'on regarde maintenant la répartition des 17,1 M€ de nos recettes réelles hors recettes exceptionnelles….

il est intéressant de constater que 78% proviennent des taxes et impôts locaux. C'est la portion de cercle rouge….
Cela représente un montant de 13,2 M€.

Ce poste intègre les taxes locales pour un montant de 8,8 M€ (contre 7,4 M€ en 2022) mais aussi des recettes non maitrisables par la commune comme les droits de mutation ou comme les taxes sur l'électricité.
Pour rappel, les taux d'imposition de la commune sont :
- de 56,23 % sur la Taxe Foncière Bâti, avec un produit de 8,4 M€ (hors rappel)
- de 64,32 % sur le Non Bâti, avec un produit de 74 K€
- et de 32,16% sur la Taxe des Résidences Secondaires avec majoration de 55,47 % pour un produit de 423 K€.

Les dotations de l'état, les subventions et les participations d'organismes tels que la CAF ou le Département, avec un montant total de 2,579 M€ (contre 2,587 M€ en 2022) ne représentent plus que 15% de nos recettes contre près

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

de 30 % il y a 10 ans, et ce en raison de la baisse considérable depuis 2014 de la dotation globale de fonctionnement.

Les produits et les services du domaine (cantines, régies, garderies, occupations du domaine public) ne représentent que 5% de nos recettes réelles avec 916 K€, même si elles sont en légère augmentation (contre 740 K€ en 2022)

Et enfin, les autres charges composées essentiellement du remboursement des charges de personnel et les produits divers comme par exemple les pénalités sur des marchés, sont peu représentatives dans l'analyse globale mais elles représentent tout de même 371 K€

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

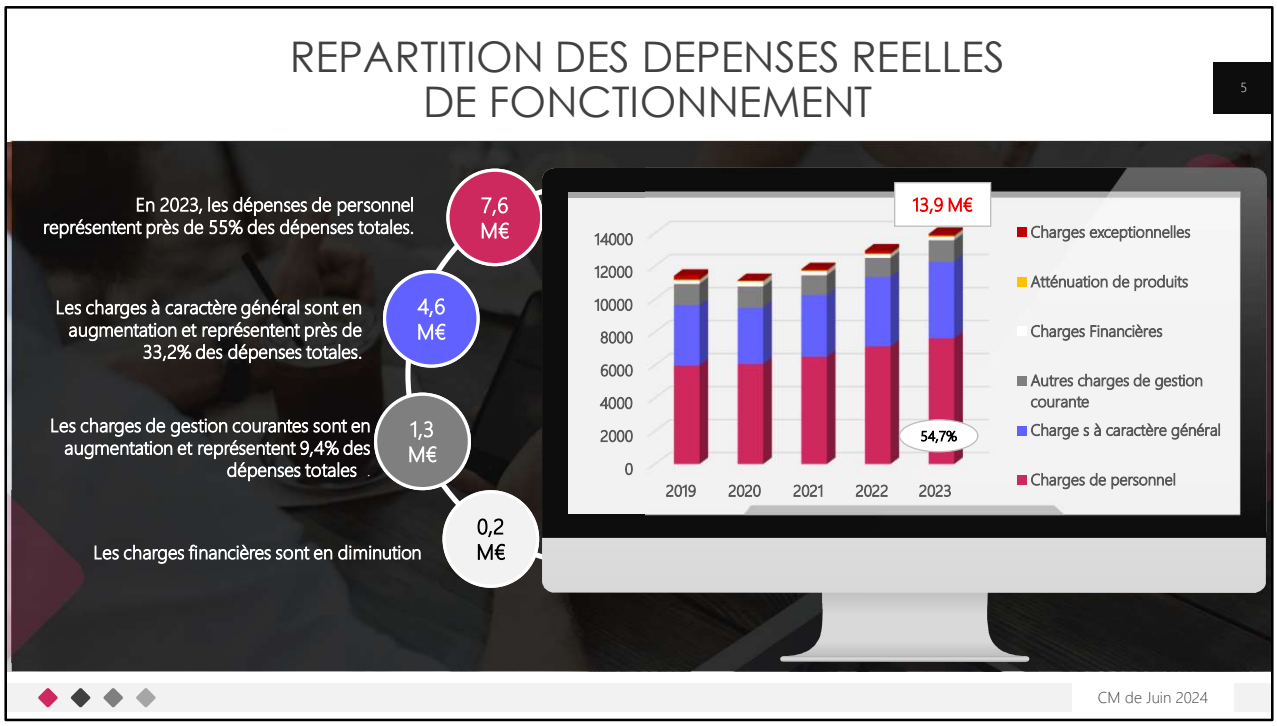

En ce qui concerne maintenant les <u>dépenses</u> réelles de fonctionnement.

Nous avons vu tout à l'heure qu'elles s'élevaient à 13 947 043 €.

Elles sont réparties en différents chapitres :

- Tout d'abord, les dépenses de personnel (barre rouge) un peu plus de 7,6 M€, en forte augmentation :

+ 493 K€ par rapport à 2022, il s'agit notamment de l'impact du point d'indice et de nouveaux recrutements qui viennent aujourd'hui augmenter massivement ce poste de dépenses

Néanmoins, elles représentent toujours 54,7% des dépenses totales du fait que les autres postes enregistrent eux aussi une hausse importante (vs 55,1% en 2022). Quant aux effectifs Temps Plein Annuel Travaillé (ETPT), ils passent en 2023 de 165 à 167 agents dont 150 sont titulaires, soit une augmentation de 1,2%.

- Les dépenses à caractère général, (barre bleue) également en augmentation puisqu'elles passent de 4,2 M€ en 2022 à 4,6 M€, en 2023. Cette hausse s'explique notamment par la hausse des fluides (+152 K€) ainsi

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

que celle des matières premières. Ces dépenses à caractère général représentent près de 33,2% des dépenses totales (vs 32,5% en 2022)

- Puis nous avons les charges de gestion courante (barre grise) : 1,3 M€, où l'on retrouve les indemnités des élus mais qui reprennent essentiellement les subventions accordées aux associations.

Ces charges, même si elles représentent moins de 10% des dépenses totales, sont en augmentation du fait de l'augmentation des subventions accordées aux associations sous conventionnement.

- **E**nfin, les charges financières c'est-à-dire notre remboursement de dettes, qui s'élèvent à 198 K€ et qui est le seul poste de dépenses en baisse du fait que la commune n'a pas fait appel à l'emprunt depuis plusieurs années.

- Et pour terminer, nous avons les atténuations de produits (c'est notre contribution au SIVOM), les charges exceptionnelles comme par exemple les remboursement cantines, et toutes les provisions qui représentent pour l'ensemble de ces 3 postes près de 106 k€.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

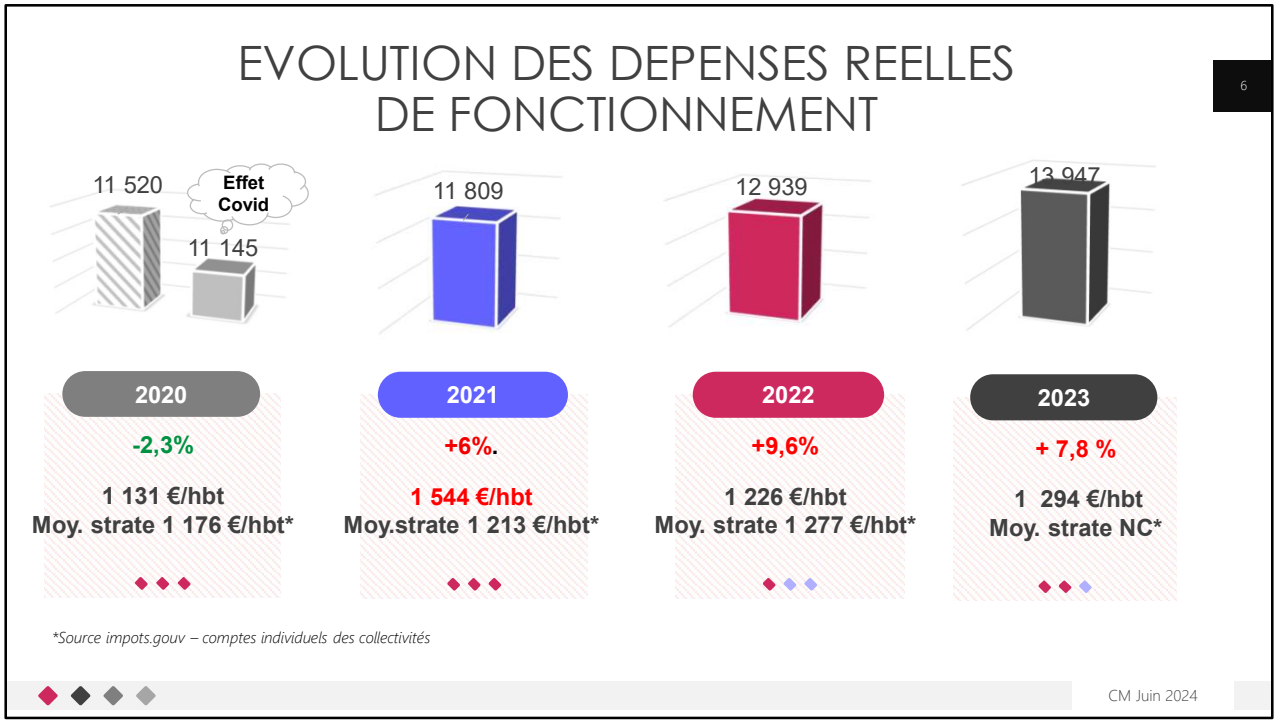

Les dépenses réelles de fonctionnement, en passant de 12,939 M€ en 2022 à 13,947 M€ en 2023, affichent une augmentation de 7,8% après déjà une hausse de 9,6% entre 2021 et 2022.

En effet, durant ces 2 dernières années, nous avons enregistré une forte augmentation des dépenses de personnel (+625 K€ en 2022 puis +493 K€ en 2023) ainsi que des charges à caractère général (+465 K€ en 2022 et + 421 K€ en 2023).

En 2021, on avait constaté une dépense moyenne par habitant de 1 544 €, supérieure à la moyenne de la strate qui était de 1 213 €/Habitant.

La collectivité repasse en dessous de la moyenne de la strate en 2022 avec une dépense moyenne de 1 226 € par habitant, sachant que ce résultat est à prendre avec précaution puisque les statistiques INSEE, comme vous le savez, sont en décalage de 3 ans. En 2023, avec une population de 11 175 habitants, la dépense moyenne par habitant est de 1 294 €.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

RECETTES ET DÉPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT

7

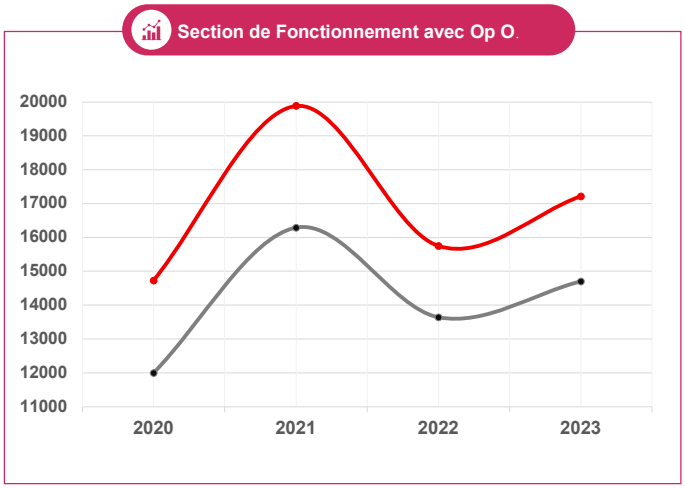

Les recettes réelles 2023 sont donc de 17 185 475 € et comprennent la vente de patrimoine *(75 581€)* et les recettes exceptionnelles liées à des rappels d'imposition *(3 644€)*. En ajoutant les opérations d'ordre de 26 701€ on obtient le total des recettes de fonctionnement, soit :

RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT 17,2 M€

Les dépenses réelles 2023 sont de 13 947 044 € auxquelles il convient d'ajouter les opérations d'ordre pour *757 616€* (Amortissements et valeurs nettes comptables)

DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT 14,7 M€

CM Juin 2024

Nous retrouvons ici, sur les 2 courbes, les recettes et les dépenses totales de fonctionnement, yc les opérations d'ordre et d'amortissement.

La courbe rouge représente le niveau des recettes totales de 2020 à 2023 et la courbe grise, le niveau des dépenses totales de 2020 à 2023.

Comme vous pouvez le voir, en 2021, on retrouve en recettes l'impact des cessions d'actif pour 3,75 M€ au niveau des opérations d'ordre et, en dépenses, quasiment le même impact correspondant aux amortissements et valeurs nettes comptables (pour 4,48 M€)..

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

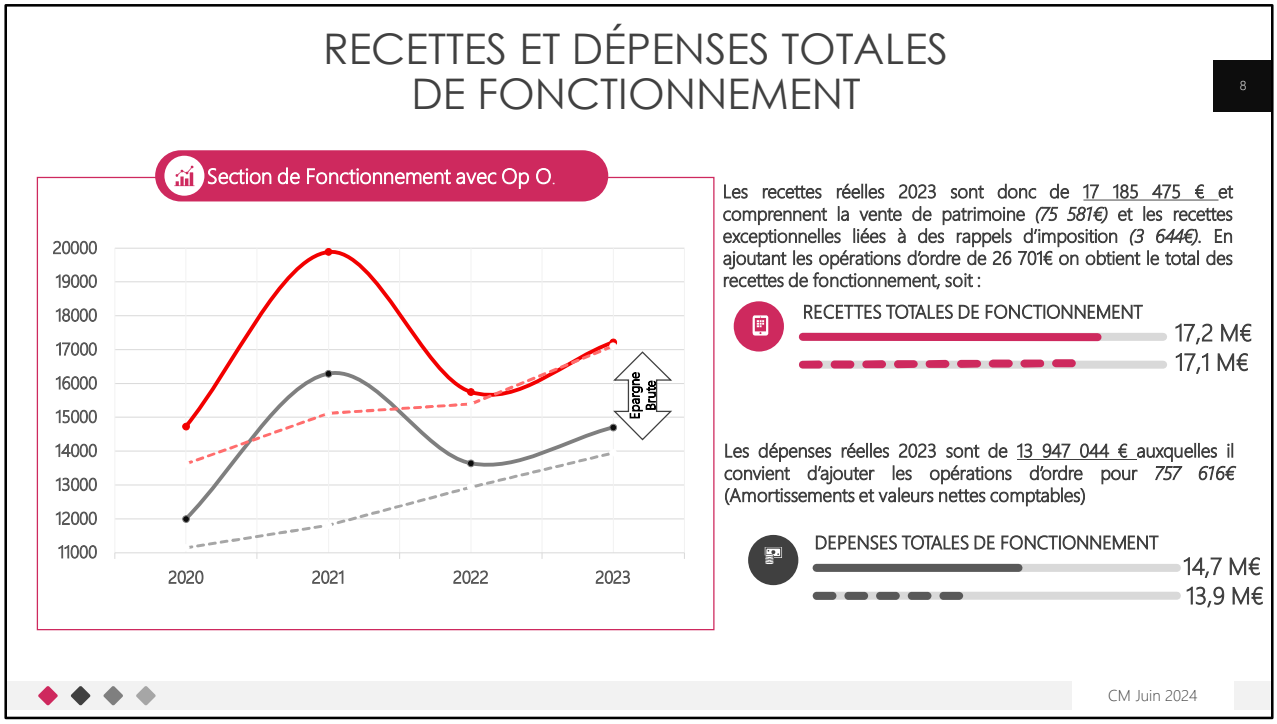

Si l'on regarde maintenant le même graphique mais avec les recettes et les dépenses retraitées de tout ce qui est exceptionnel et de toutes les opérations d'ordre… ce sont les courbes en pointillé…

En 2023, on retrouve nos recettes réelles à hauteur de 17,185 M€ auxquelles viennent s'ajouter 27 K€ d'opérations d'ordre pour atteindre un total de recettes de 17,212 M€
Et l'on retrouve nos dépenses réelles à hauteur de 13,9 M€ auxquelles viennent s'ajouter 758 K€ d'amortissements et de valeurs nettes comptables pour atteindre un total de dépenses de 14,7 M€.

L'intérêt de ce graphique est de montrer que nos recettes et nos dépenses progressent de la même manière et surtout sans provoquer d'effet ciseaux contrairement à ce que certaines collectivités commencent à ressentir.
Il permet également de visualiser l'écart entre nos recettes réelles et nos charges réelles de fonctionnement, et c'est ce qui représente notre épargne brute, c'est-à-dire notre capacité à investir après avoir payé les charges récurrentes. Cette épargne brute en passant de 2,4 M€ en 2022 à 3,1 M€ en 2023 augmente de près de 29%, soit 2 fois Plus que la moyenne de notre strate.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

Quant à notre épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute moins notre remboursement de capital qui est en baisse de -18%, nous constatons une progression de 74 % puisqu'elle passe de 1,2 M€ à 2,1 M€.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

ENDETTEMENT 31-12-2023

9

Type	Capital Restant Dû 2022	Capital Restant Dû 2023	% d'exposition	Taux moyen 2022	Taux moyen 2023
Fixe*	6 735 173,90 €	6 016 044,48 €	71,72 %	1.88%	1.76%
Variable**	-	-	-		-
Livret A	1 565 000,00 €	1 458 000,00 €	17,38 %	2.00%	4.00%
Barrière avec multiplicateur	1 071 760,48 €	914 192.92 €	10.90 %	4.05%	4.05%
Écart d'inflation	60 701.31 €	-	-	-	-
Ensemble des risques	9 371 934,38 €	8 388 237,40 €	100 %	2.15%	2.40%

DVM
7 ans et 4 mois

Ratio de désendettement
2 ans 8 mois

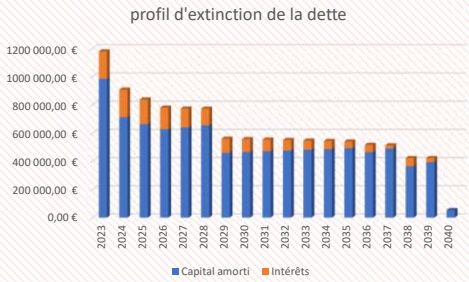

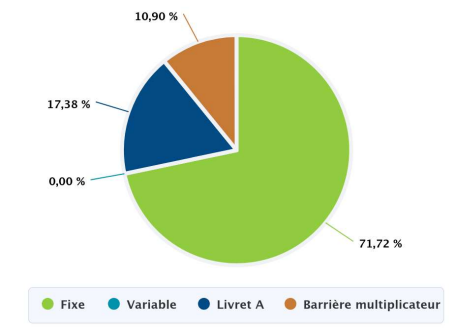

CM Juin 2024

Un zoom maintenant sur notre encours de dette et son évolution…

La dette de la commune est composée de 6 emprunts répartis auprès de 5 établissements prêteurs.
72 % de notre emprunt est sur un taux fixe 17% sur un taux Livret A et 11% sur un taux Barrière avec multiplicateur

Au 31 décembre 2023, l'encours est de **8.3 M€** et la durée de vie moyenne est de quasiment **7 ans et 4 mois.**
Son taux moyen est de **2.4 %**, sachant qu'Il a fortement augmenté en raison de l'emprunt lié au taux du Livret A qui était de 2% en 2022 et qui est passé à 4% en 2023.

A noter aussi la disparition de l'emprunt basé sur les écarts d'inflation ; ce qui nous fait dire que la charte de bonne conduite ne fait plus apparaitre de risques sous-jacents en catégorie 2.

En 2022, la collectivité pouvait rembourser son encours de dette en 3 ans et 10 mois. En 2023, ce ratio diminue et traduit la bonne santé financière de la collectivité avec un ratio de 2 ans et 8 mois.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

Enfin, on peut constater la baisse significative de notre dette dans les années à venir. Cela nous permettra d'avoir une bonne marge de manœuvre lors des négociations bancaires en cas de recours à l'emprunt qui pourra de ce fait s'envisager plus sereinement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

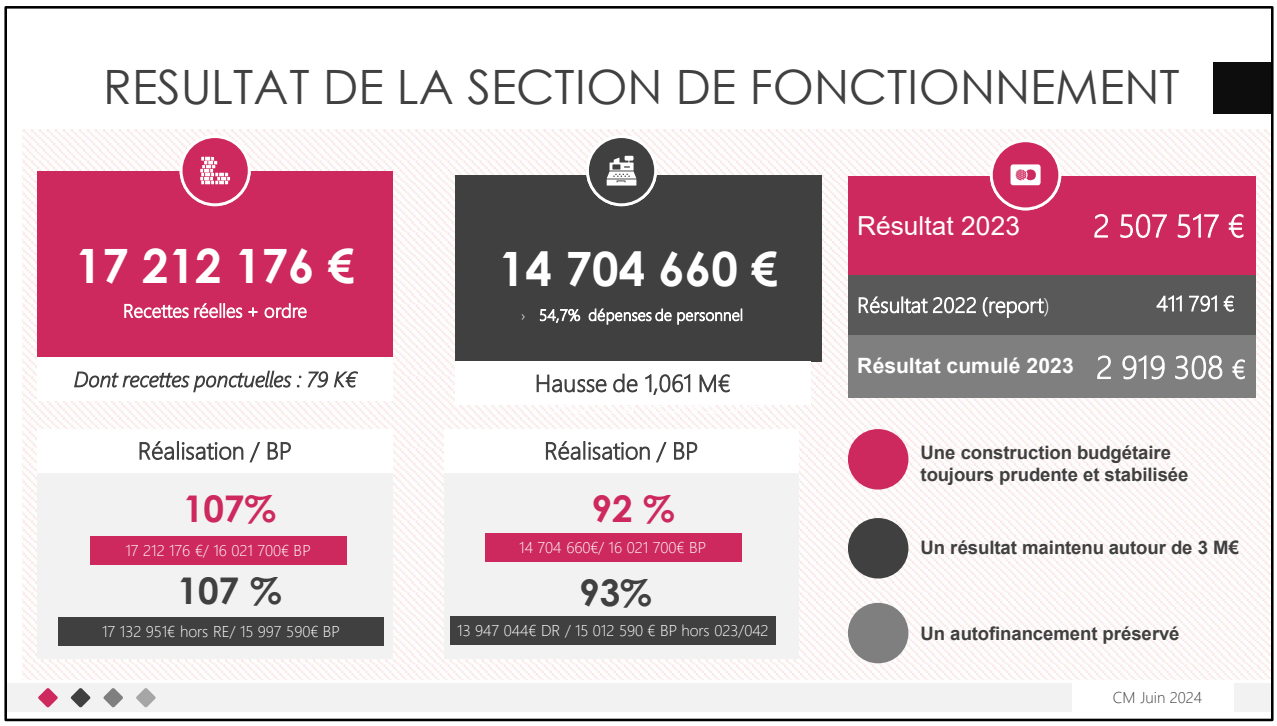

Si je résume …. Pour la section de fonctionnement :

- Des recettes globales de 17 212 176 € en hausse de + 1,7 M€ et dans lesquelles on retrouve 79 K€ de recettes ponctuelles (vs 118k€ en 2022)
- Des dépenses globales de 14 704 660 €, qui affichent une hausse en 2023 de plus d'1 M€ et un ratio de dépenses de personnel à 54,7 %, en légère baisse par rapport à celui de 2022 (contre 55,1 en 2022).
- Recettes moins dépenses : ce qui nous donne un résultat excédentaire de 2 507 517 €, soit 400 K€ de plus que le résultat de l'année dernière.

A ce résultat de l'année 2023, vient s'ajouter le résultat reporté de 2022 de 411 791 €…. Ce qui nous donne un résultat cumulé 2023 de 2 919 308 €.

Ce résultat devra être affecté sur 2024… ce sera l'objet de la délibération suivante… soit en dépenses ponctuelles de fonctionnement soit en investissement pour financer les grands projets de la commune.

En synthèse :

- une construction budgétaire toujours prudente avec une marge de sécurité de 7 % au niveau des recettes (légèrement supérieure à 2022) et une réalisation des dépenses de 93% par rapport au Budget Primitif

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

- un résultat positif grâce, notamment, à la hausse de nos recettes
- un autofinancement préservé et une affectation permettant de poursuivre notre politique d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT

11

TOTAL DE RECETTES	4 527 350,22 €
TOTAL DE DEPENSES	2 780 792,97 €
RESULTAT DE CLOTURE au 31/12/2023	+ 1 746 587,25 €
Report de l'EXCEDENT N-1	+ 993 605,69 €
+ Recettes engagées	449 372,05 €
- Dépenses engagées	745 831,22 €
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	+ 2 443 733,67 €

Excédent de financement

CM Juin 2024

En ce qui concerne maintenant la section d'Investissement… et comme précisé dans la délibération….

Notre Compte administratif affiche un total de recettes de 4 527 350 € et un total de dépenses de 2 780 793 € (vs 6,6 M€ en 2022).

Ce qui donne un résultat positif de clôture au 31 décembre 2023 de 1 746 587 €.

Auquel on vient ajouter le résultat excédentaire de 2022 de 993 606 €.

On y ajoute également les restes à réaliser en recettes pour 449 372 €

Et on vient déduire les dépenses engagées mais non réglées pour 745 831 €

Ce qui nous donne un résultat de clôture cumulé excédentaire de 2 443 734 M€ qu'il faudra réaffecter en report au niveau de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

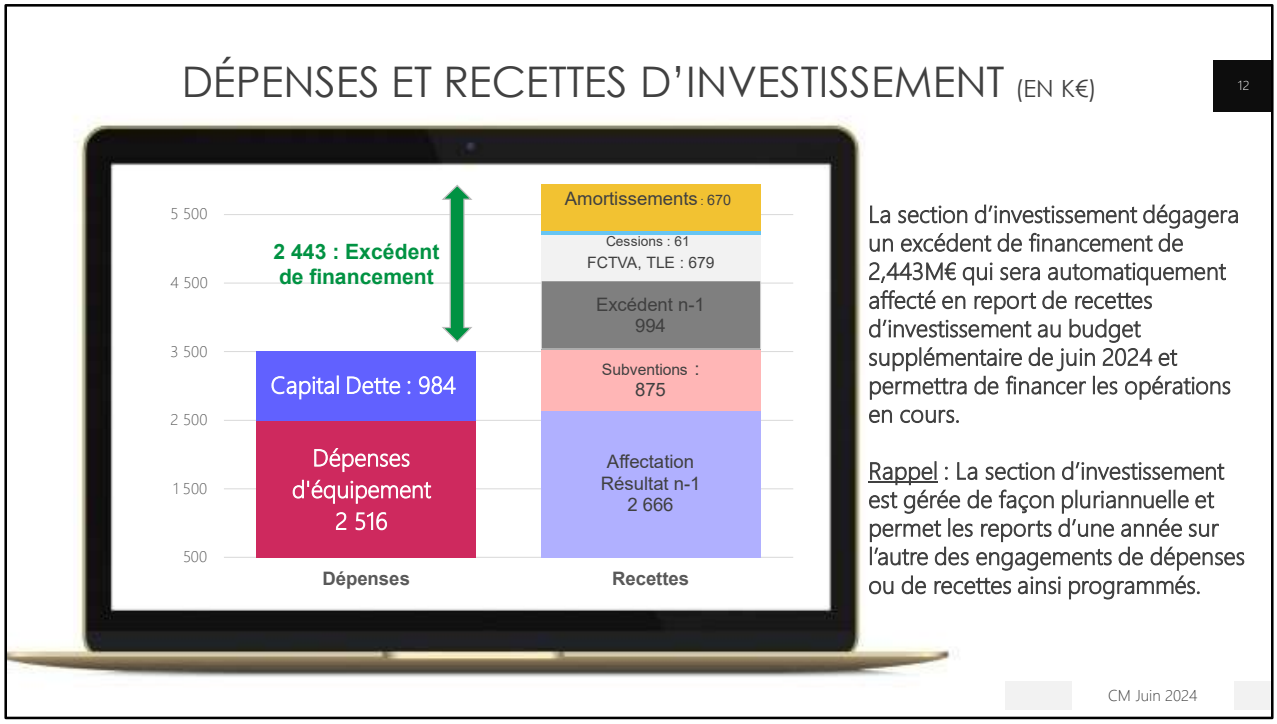

Nos dépenses d'investissements réelles, c'est-à-dire hors opérations d'ordre reprennent, vous le voyez sur la partie gauche du graphique :

- Pour 2,516 M€ toutes les dépenses d'équipement dont nous verrons le détail dans la diapo suivante
- Et pour 984 K€ notre remboursement de capital (Kiosk : 320 816 €)

Au niveau des Recettes, (partie droite) en allant de bas en haut :

. Nous avons tout d'abord l'affectation du résultat de l'année dernière pour 2,666 M€
. Puis des subventions d'équipement pour un total de 875 K€
. Le report automatique du résultat excédentaire de 2022 pour 994 K€
. Le FCTVA (560 K€) et la TLE (119 K€) pour un total de 679 K€
. Les cessions de patrimoine en valeur nette comptable pour 61 K€
. Et un amortissement comptable pour 670 K€

L'écart entre les dépenses et les recettes s'élève à 2,443 M€ et correspond au résultat de clôture au 31 décembre 2023 tel qu'annoncé dans la délibération ; cela signifie que lors de l'affectation du résultat, il faudra inscrire cet excédent de financement en section d'investissement pour l'année

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

suivante.

Avant de poursuivre, je voudrais revenir sur les subventions d'investissement que les services vont chercher, à coup de dossiers complexes et parfois difficiles à monter et j'en profite pour les remercier tous pour ce travail important… qui rapporte… vous le voyez… 875 K€.

Il s'agit :
- De 2 subventions DSIL : 1 de 162 K€ pour le groupe scolaire Jeanne de Flandres et 1 de 98 K€ pour la rénovation thermique
- d'une subvention FSIL pour les travaux d'accessibilité : 117 K€
- De 3 subventions MEL : 1 de 141 K€ pour le stade de foot du Haut Touquet, 1 de 172 K€ pour le terrain Jean Van-Gool et 1 de 79 K€ pour l'extension Jeanne de Flandre
- Et enfin une subvention de 66 K€ pour les bords de Deûle
Plus des petites subventions diverses pour, comme par exemple, les jardins partagés ou encore l'enfouissement des réseaux, qui représentent tout de même 40 K€

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

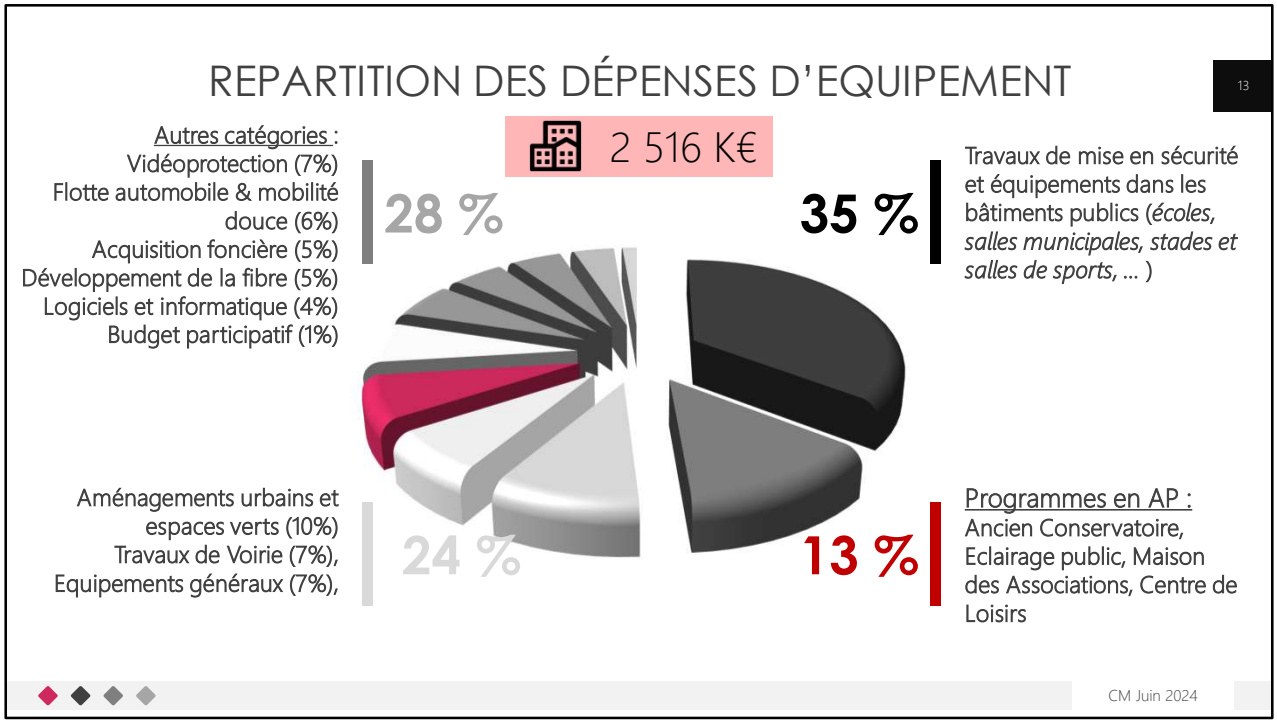

Un petit zoom sur les dépenses d'équipement : on l'a vu… elles s'élèvent à 2,516 M€, bien moindres qu'en 2022 puisqu'elles s'élevaient, si vous vous en souvenez, à 6,376 M€. Pour rappel nous avions fait l'acquisition de la ferme de la Becquerelle et terminé plusieurs grosses opérations d'investissement comme l'extension du groupe scolaire Jeanne de Flandre, la construction du terrain de foot au Haut Touquet, le terrain synthétique du stade Jean Van-Gool, ou encore la reconstruction du Studio 4.

En 2023, outre les investissements courants et classiques de la commune, il faut souligner le commencement des opérations programmées en Autorisations de Programme comme les travaux de l'ancien Conservatoire de musique, l'éclairage public, la Maison des Associations ou encore le Centre de Loisirs ; à savoir que ces opérations déboucheront sur des travaux et des enveloppes bien plus conséquentes, sur les années à venir.
En 2023, cela représente 13% du total des dépenses d'équipement.

Tout ce qui concerne les travaux de mise en sécurité et les équipements dans les bâtiments publics représente 35% des dépenses d'équipement,

Les aménagements urbains, les espaces verts, les travaux de voirie et les

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

équipements généraux représentent 24%

Et tout le reste confondu : 28%. On y retrouve entre autres la vidéoprotection, la flotte automobile, les acquisitions foncières, le développement de la fibre et tout ce qui est informatique.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

CONCLUSION

- Une augmentation de nos recettes de fonctionnement grâce à la fiscalité locale ;
- Des dépenses de fonctionnement qui suivent la même courbe de hausse et en corrélation avec les besoins grandissants de la commune ;
- Un excédent toujours indispensable qui permet de faire face aux dépenses d'investissement de notre PPI ambitieux.

En conclusion :

- Une augmentation significative de nos recettes de fonctionnement grâce à la fiscalité locale (augmentation des taux nationaux et des constructions neuves)
- Des dépenses de fonctionnement plus dynamiques face au besoins grandissant de la commune et aux contraintes de la hausse des prix des matières 1eres qui touchent tout le monde y compris les collectivités
- Un excédent d'investissement et de fonctionnement qui permettent de financer le début des travaux ambitieux inscrits au PPI sans avoir pour le moment besoin de recourir à l'emprunt.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

DELIBERATION 2024/2/48
AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Compte Administratif que nous venons de voter a affiché les résultats de l'exercice 2023 et les résultats cumulés au 31 décembre. Il nous faut maintenant affecter ces résultats :

- Pour la section de Fonctionnement, il s'agit d'un résultat cumulé, excédentaire de **2 919 307,93 €,**

et

, Pour la section d'Investissement, d'un résultat cumulé, avant les reports d'engagements, excédentaire de **2 740 192,84 €**

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 059-215903865-20240624-2024246-BF

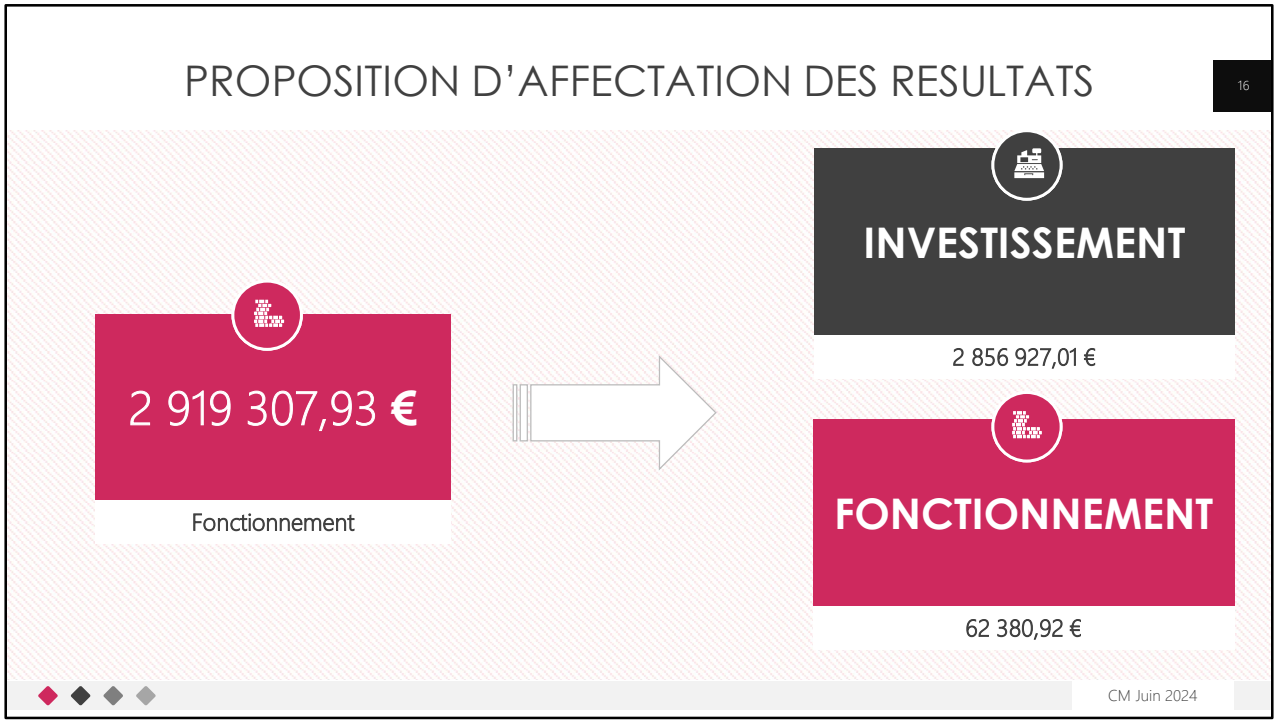

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, à la section d'investissement pour financer une grande partie des investissements,
soit 2 856 927,01€ qui alimenteront les crédits ouverts en matière d'investissement à près de 6 M€.

Et nous vous proposons de reporter le solde de 62 380,92 € en section de fonctionnement.